

Résolution Langues régionales

1. Notre syndicat CGT Educ'action Aquitaine doit se positionner sur la place de l'enseignement des langues et en langues de France dites régionales dans notre académie, où deux de ces langues (basque et occitan) sont pratiquées et enseignées.
2. A l'heure où la saisine du conseil constitutionnel impulsée par Blanquer par rapport au projet de loi Molac est venue remettre en cause leurs enseignements, nous devons rendre visible et audible à tous notre position.

3.

4. Notre rôle en Conseil Académique des Langues Régionales

5. Notre syndicat est représenté au Conseil académique des langues régionales, comité présidé par la Rectrice. Y sont présents les IA (des langues concernées), les DASEN, les représentant-e-s des offices publics de langues régionales (basque et occitan), les fédérations de parents pour l'enseignement bilingues (public et privé), les fédérations ou associations de parents pour l'enseignement en immersif, les syndicats représentatifs dans l'éducation (CGT, FSU, FO, UNSA).
6. Lors des quatre derniers CALR, La CGT Educ'action, sans repères revendicatifs, n'a pas pu exprimer une orientation alors que les autres syndicats y prennent régulièrement la parole.
7. Le positionnement que nous aurons décidé y sera porté et défendu lors des prochaines réunions.

8.

9. Quelques chiffres pour l'académie de Bordeaux pour l'année 2020/2021 (source CALR novembre 2020)

10. - au total 22 860 élèves de l'académie (1er et 2nd degré) ont choisi l'enseignement d'une langue langues régionales (optionnel) ou en langue langues régionales (bilingue / immersif). Chiffre englobant les effectifs pour les 2 langues (basque et occitan) et les 2 types d'enseignement (public + privé).
12. - 15 999 en basque et 6 861 en occitan.

13.

14. Les revendications de la CGTéduc'action

15. - Par rapport aux langues régionales

16. En tant que syndicat de l'Éducation, la CGTéduc défend le droit des élèves et des enseignants à un accès sans entrave à l'enseignement des langues régionales mais aussi à un enseignement en langues régionales.
17. Les parités horaires doivent être respectées dans l'enseignement bilingue.
18. La CGTéduc revendique l'extension du nombre de postes d'enseignants pour l'ensemble des disciplines et notamment en langues régionales.

19.

20. - Par rapport à l'enseignement immersif

21. Il n'est plus à prouver les bénéfices du bilinguisme, tant pour l'apprentissage que pour le développement de l'élève. L'enseignement immersif est un moyen d'accéder à ce bilinguisme.
22. Il existe des expérimentations d'enseignement immersif dans des écoles publiques mais celles-ci sont remises en cause par la décision du 21 mai 2021 du Conseil Constitutionnel. Il est pourtant indispensable que l'accès à un enseignement immersif gratuit soit proposé dans le service public d'éducation. Les expérimentations d'enseignement immersif dans le public doivent pouvoir se poursuivre et s'étendre pour un accès à tous les élèves et toutes les familles qui le souhaitent. La CGT revendique l'intégration au service public et la titularisation des personnels du privé associatif immersif sous contrat sans remise en cause du projet pédagogique de la structure.

